

Section ESCRIME du CSGR / saison 2018-2019 : comment s'inscrire, se réinscrire ?

Màj jeudi 24 mai 2018

Pour faciliter les procédures d'inscription/ré-inscription, merci de suivre attentivement les instructions ci-dessous.
La remise d'un dossier complet (pièces pour inscription/réinscription et accès à l'enceinte militaire) est obligatoire pour pouvoir commencer à bénéficier des cours.
Consultez les créneaux d'inscription sur le site <http://csgrescrime.canalblog.com/>

Merci de votre compréhension.

POUR LA SAISON 2018-2019

- >>> ANNÉES DE NAISSANCE / CATÉGORIES / HORAIRES : **consultez les catégories**
- >>> PAIEMENT DE L'ADHÉSION possible en 3 fois successives maximum (limite : décembre)

> INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION

Les pièces suivantes sont nécessaires à la constitution du dossier d'inscription/réinscription :

1 / fiche détaillée d'inscription 2018-2019 à la section ESCRIME remplie, signée et accompagnée des pièces ci-dessous obligatoires.

Au choix : - (non encore disponible) en téléchargement

- prendre une **fiche préimprimée** disponible au secrétariat de la section

Les pièces demandées seront remises au secrétariat de la section (salle d'armes) en même temps que la fiche détaillée renseignée et signée.

2a / certificat médical d'absence de contre-indication avec la mention "**autorisant la pratique de l'escrime en compétition**" obligatoire :

- pour chaque première demande de licence à la fédération
- pour les renouvellements de licence sans interruption, tous les 3 ans, pour les licences permettant la participation aux compétitions

2b / auto-questionnaire :

A compter du 1er juillet 2017, lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif ou son représentant légal attestera qu'il a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques d'un **auto-questionnaire de santé**.

2a et 2b - Attention, pour les vétérans (40 ans ou plus au cours de la saison sportive) : imprimé spécifique 2018-2019 (non encore disponible) (ou voir le site FFE) à faire remplir.

3a / une photo (pour la carte d'adhérent, si elle est à créer) ou

3b / la carte d'adhérent (pour actualisation si déjà créée)

4 / autorisation de soins d'urgence 2018-2019 (1 exemplaire secrétariat, 1 exemplaire sac d'escrime)

5 / le document FFE assurance recto-verso 2018-2019 (non encore disponible) : à imprimer, renseigner la rubrique «*REMPLISSEZ VOS PREMIÈRES FORMALITÉS*» et signer

6 / prévoir des chèques [adhésion (1 à 3), caution (1 si pas de tenue perso)]. Sont également acceptés : espèces, aide-Sortir, coupons sport ANCV, chèques vacances ANCV, coupons sport CDOS35.

Une attestation de tarifs et/ou d'inscription peut-être délivrée sur **demande au secrétariat de la section** (secrétaire ou trésorière) pour participation des Comités d'entreprises,...

> ACCÈS À L'ENCEINTE MILITAIRE

L'accès à l'enceinte militaire de la Garnison au Quartier Foch est réglementé.

Pour accéder à la salle d'armes chaque adhérent doit pouvoir présenter à toute sollicitation :

3b / sa carte d'adhérent (voir §3b)

7 / sa carte magnétique [pour piéton (accès Bd de la Tour d'Auvergne) ou véhicule, pour l'ouverture de la barrière boulevard de Guines après 18h00 (à demander une seule fois > cocher sur la fiche détaillée d'inscription)]

>>> afin d'obtenir une carte magnétique, remplir le formulaire de demande (sur place).

8 / son macaron, [pour une seule voiture aux seuls adhérents, en permanence visible sur le pare-brise de son véhicule, en bas à gauche (à renouveler chaque année > compléter la fiche détaillée d'inscription)]

>>> afin d'obtenir un macaron, fournir **copies de l'assurance en cours de validité et carte grise pour chaque véhicule et remplir le formulaire (sur place)**.

Le **dossier complet** est à déposer auprès du **secrétariat de la section**, au bureau de la salle d'armes.



Rappel : secrétaire : Catherine Kalonji / 06 32 38 97 13 / trésorière : Claire Pellan (claire.pellan@gmail.com).